



Demandeurs d'emploi,  
Allocataires du R.M.I.

POUR VOUS,  
LES TRANSPORTS PUBLICS SONT  
GRATUITS EN HAUTE-GARONNE



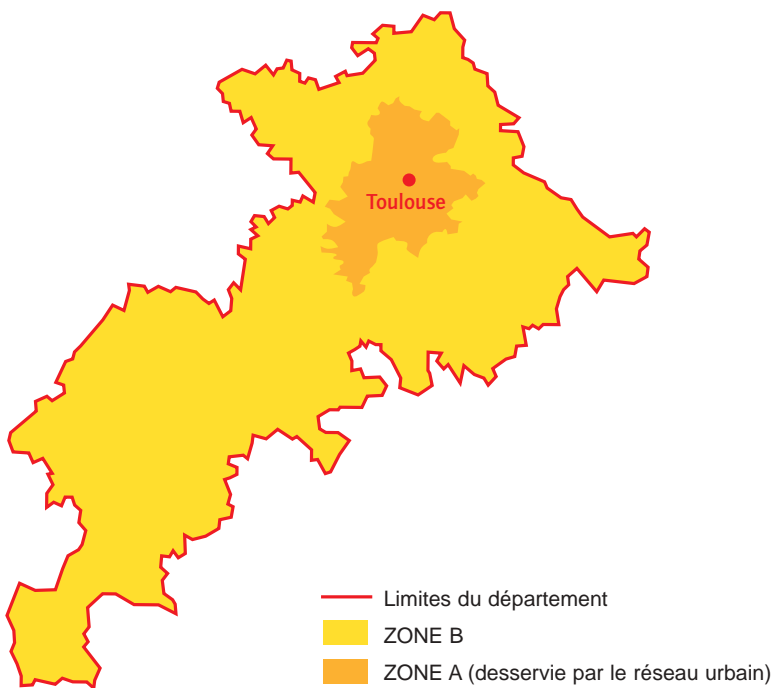
HAUTE-GARONNE  
CONSEIL GENERAL

# Sommaire

ZONE A, ZONE B, où êtes vous localisés ?	1
Gratuité des transports : qui en bénéficie ?	3
Les titres de transport, vos passeports pour les transports gratuits	4
Bus, métro, bus Arc-en-ciel : comment faire la demande ?	8
Carte clé + titre magnétique	8
Carte Conseil Général	14
Carte midi-Pyrénées Emploi	18
Train, comment faire la demande ?	22
Vos droits : tableau récapitulatif	26

Zone A, zone B

# où êtes-vous localisés ?



## Communes de la ZONE A (Zone desservie par le réseau urbain)

- Aucamville
- Aureville
- Auzeville
- Balma
- Beauzelle
- Blagnac
- Bruguères
- Castanet
- Castelnau
- Castelmaurou
- Colomiers
- Cugnaux
- Dremil-Lafage
- Escalquens
- Fenouillet
- Flourens
- Fonbeauzard
- Frouzins
- Gagnac-sur-Garonne
- Gratentour
- Labège
- Lacroix-Falgarde
- Lapeyrouse-Fossat
- Launaguët
- Lespinasse
- Mons
- Muret
- Pechbonnieu
- Pechbusque
- Pin-Balma
- Pinsaguel
- Plaisance-du-Touch
- Portet-sur-Garonne
- Quint
- Ramonville-St-Agne
- Rebigue
- Roques-sur-Garonne
- Roquettes
- Rouffiac-Tolosan
- Saint-Alban
- Saint-Geniès-Bellevue
- Saint-Jean
- Saint-Loup-Cammas
- Saint-Orens
- Saubens
- Seilh
- Seysses
- Toulouse
- Tournefeuille
- L'Union
- Vieille-Toulouse
- Vigoulet-Auzil
- Villeneuve-Tolosane

### Points de desserte SNCF:

- ANOS
- ANTIGNAC
- AUTERIVE
- AVIGNONNET
- BAZIEGE
- BOUSSENS
- BRAX-LEGUEVIN
- CARBONNE
- CARREFOUR PORTET
- CARREFOUR PURPAN
- CASINO MIRAIL
- CASTAGNEDE DU SALAT
- CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
- CAZERES SUR GARONNE
- CIER DE LUCHON
- CINTEGABELLE
- COLOMIERS
- COLOMIERS LYCEE INTERN...
- ESCALQUENS
- ESPACE-TRANSPORT ESQUIROL
- FAUGA
- FENOUILLET ST ALBAN
- GRANAGUE
- HIS
- LABARTHE INARD
- LABEGE INNOPOLE
- LABEGE VILLAGE
- LABROQUERE ST D DE COMMINGES
- LACOURTENSOURT
- LALANDE EGLISE
- LECLERC ROUFFIAC
- LEGE
- LES CAPELLES
- LESTELLE
- LONGAGES NOE
- LUCHON
- MANE
- MARIGNAC ST BEAT
- MARTRES TOLOSANE
- MAZERES SUR SALAT
- MERENVIELLE
- MONTASTRUC LA CONSEILLERE
- MONTAUDRAN
- MONTLAUR
- MONTRABE
- MONTREJEAU GOURDAN POLIGNAN
- MURET
- PIBRAC
- PINS JUSTARET
- PINSAGUEL
- PONT DE GURAN
- PORTET ST-SIMON
- ROQUEFORT SUR GARONNE
- ROQUESERIERE
- ROUTE LAUNAGUET
- SALEICH
- SALIES DU SALAT
- ST-GAUDENS
- ST-JORY
- ST-LAURENT ST-PAUL
- ST-MARTORY
- ST-SULPICE SUR LEZE
- TOUILLE
- TOULOUSE ARENES-ST-CYPRIEN
- TOULOUSE GRAMONT
- TOULOUSE MATABIAU
- TOULOUSE ST-AGNE
- UNIVERSITE PAUL SABATIER
- VENERQUE LE VERNET
- VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
- VILLENOUVELLE

- GARES, POINTS DE VENTES équipés de terminaux
- Autres gares
- Autres points de ventes

# Qui en bénéficie ?

## Conditions à remplir pour bénéficier des transports publics gratuits en Haute-Garonne :

### Être demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE en Haute-Garonne.

(Catégories 1, 2, 3 et 6, 7, 8 ; en catégorie 5 les Contrats Emploi Solidarité ; en catégorie 4, à l'exclusion des gratuits régionaux, les stagiaires en Formation Professionnelle dans la mesure où ils sont inscrits à l'ANPE et perçoivent pendant la durée du stage une allocation inférieure ou égale à celle d'un CES).

ou

### Être allocataire du revenu minimum d'insertion.

(RMI payé par la CAF ou la MSA de la Haute-Garonne)

N.B. : dans le cas du RMI de couple, seul le responsable du dossier peut bénéficier de la gratuité.

dans tous les cas :

### Habiter dans le département de la Haute-Garonne.

Zone A ou B

### Être en possession des titres et cartes de transport gratuit correspondant à votre situation

Cette brochure vous explique dans les pages suivantes comment obtenir vos titres de transport gratuit.

# Vos passeports pour les transports gratuits

Sans limitation d'horaire ou de nombre de trajets

La carte clé et le titre magnétique délivrés par le Conseil Général en faveur des allocataires du R.M.I. (zone A et B) et demandeurs d'emploi domiciliés en zone B



Carte clé et titre magnétique délivrés par le Conseil Général en faveur des allocataires du R.M.I. (zone A et B)

et

La carte clé et le titre magnétique délivrés par Tisséo-SMTC en faveur des demandeurs d'emploi domiciliés en zone A



Carte clé et titre magnétique délivrés par Tisséo-SMTC en faveur des demandeurs d'emploi (zone A)

Permettent l'accès :

- Au réseau Métro-Bus de l'agglomération toulousaine.
- Au réseau SNCF (hors TGV) pour des trajets situés dans le département de la Haute-Garonne.

La carte-clé est valable deux ans. Elle doit toujours être associée au ticket magnétique valable 6 mois et renouvelable sous réserve de justification selon les modalités décrites page 8 et 9.

L'accès au réseau Métro-Bus s'effectue par validation du titre magnétique. L'accès au réseau SNCF s'effectue par l'obtention d'un billet SNCF (aller simple ou aller-retour) sur présentation auprès du vendeur de la SNCF de la carte-clé et du ticket magnétique en cours de validité.

La carte Conseil Général

Permet l'accès :

- Au réseau des lignes régulières interurbaines parcourant le territoire du département de la Haute-Garonne.
- Au réseau SNCF (hors TGV) pour des trajets situés dans le département de la Haute-Garonne.



L'accès au réseau interurbain s'effectue sur simple présentation de la carte en cours de validité à bord des autocars.

L'accès au réseau SNCF s'effectue par l'obtention d'un billet SNCF (aller simple ou aller-retour) sur présentation auprès du vendeur de la SNCF de la carte en cours de validité.

Les cartes et titres sont rigoureusement personnels.

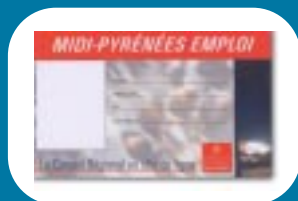
Toute utilisation frauduleuse constatée lors d'un contrôle entraîne le retrait immédiat des cartes et titres de transport.

# Vos passeports pour les transports gratuits

## La carte Midi-Pyrénées Emploi et le bon de transport

### Permet l'accès

- au réseau SNCF (hors TGV) pour vous rendre dans un autre département de Midi-Pyrénées, en échange d'un bon de transport.



- En autocar, sur les lignes de Transports Routiers Régionaux, en échange d'un bon de transport.



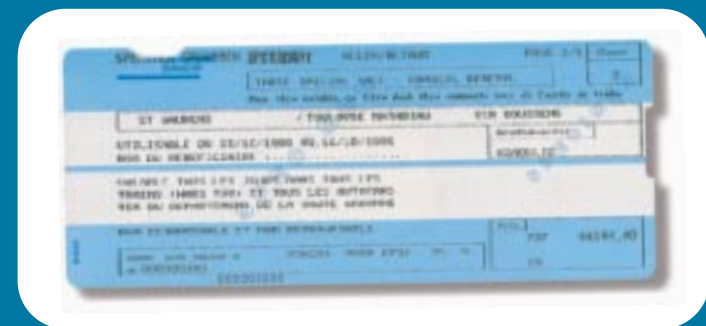
## Le billet de train SNCF (trajets départementaux)

### Permet l'accès

- au réseau SNCF (hors TGV).

Un seul billet (pour une origine/destination située en Haute-Garonne) aller simple ou aller-retour peut être obtenu à chaque présentation des cartes et titres en cours de validité, délivrés par le Conseil Général ou Tisséo-SMTC.

Ce billet est valable 2 jours. Il peut être retiré dans les gares SNCF équipées de terminaux point de vente ; (voir liste page 2)



## Le billet de train SNCF (trajets régionaux)

Un seul billet (pour une origine/destination) aller simple peut être obtenu à chaque présentation de la carte Midi-Pyrénées emploi et l'échange d'un bon de transport. Ce billet est valable un jour.

Il peut être délivré par le conducteur de car régional ou le guichet SNCF.

# Carte clé + titre magnétique

## comment faire la demande ?

### vous résidez en zone A

#### Allocataire du R.M.I

#### POUR LA PREMIERE DEMANDE

1 Etablissez votre demande de transport, en remplissant un formulaire auprès :

- de votre Centre Médico-Social de rattachement.

ou

- du bureau d'accueil de la gare routière de Toulouse Voyageurs  
68-70 Bd. Pierre Sémard - 31500 Toulouse - Tél. 05.34.25.56.70

2 Pièces à joindre au formulaire :

- la photocopie de l'attestation des paiements délivrée par la Caisse d'Allocation Familiale ou la Mutualité Sociale Agricole de la Haute-Garonne de moins de 3 mois, sur présentation de l'original.
- une photo d'identité récente avec vos noms et prénoms au dos.

3 Au plus tard 20 jours après, vous recevrez à domicile votre carte-clé (valable 2 ans) et votre titre magnétique (valable 6 mois).

4 Cette carte et le ticket magnétique vous permettront de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau Métro-Bus de l'agglomération toulousaine, ainsi que sur l'ensemble du réseau SNCF (hors TGV) situé en Haute-Garonne sous réserve de retirer au préalable auprès des vendeurs des gares SNCF (voir liste des gares équipées page 2) un billet (aller simple ou aller-retour pour une origine/destination de votre choix en Haute-Garonne - voir les modalités de délivrance des billets SNCF page 22).

#### POUR LE RENOUVELLEMENT

Les revalidations se feront trois jours, au plus tôt, avant la fin de chaque semestre de validité auprès du bureau d'accueil de la gare routière, sous réserve de présenter l'original de l'attestation des paiements de moins de 3 mois adressée à l'allocataire, délivrée par la CAF ou la MSA.

#### En cas de perte ou de vol

(délai d'attente jusqu'à 1 mois, voire suspension en cas de pertes multiples)

Dans tous les cas, vous devez vous présenter au plus tôt au bureau d'accueil de gratuité des transports :

- En cas de vol, muni de l'attestation de vol délivré par le commissariat de police ou la gendarmerie.
- En cas de perte remplir une attestation sur l'honneur disponible au guichet.

### vous résidez en zone A

#### Demandeur d'emploi

Vous devez vous adresser au bureau « demandeur d'emploi » de Tisséo - SMTC - 10 place Occitane - Toulouse - Tél. 05.62.27.59.90

# Carte clé + titre magnétique (en correspondance)

## comment faire la demande ?

**vous résidez en zone B**  
Allocataire du R.M.I

### POUR LA PREMIERE DEMANDE

Cette demande est complémentaire à celle concernant la gratuité des transports pour les lignes routières interurbaines. On demande les deux simultanément.

**1** Etablissez votre demande de transport, en remplissant un formulaire auprès :

- de votre Centre Médico-Social de rattachement.

ou

- du bureau d'accueil de la gare routière de Toulouse Voyageurs  
68-70 Bd. Pierre Sémard - 31500 Toulouse - Tél. 05.34.25.56.70

**2** Pièces à joindre au formulaire :

- La photocopie de l'attestation des paiements délivrée par la Caisse d'Allocation Familiale ou la Mutualité Sociale Agricole de la Haute-Garonne de moins de 3 mois, sur présentation de l'original.
- Une photo d'identité récente avec vos noms et prénoms au dos.

**3** Au plus tard 20 jours après, vous recevrez à domicile votre carte-clé (valable 2 ans) et votre titre magnétique (valable 6 mois).

**4** Cette carte et le ticket magnétique vous permettront de voyager gratuitement, en correspondance avec les lignes routières interurbaines ou les lignes SNCF (hors TGV) situées en Haute-Garonne sous réserve de retirer au préalable auprès des vendeurs des gares SNCF (voir liste des

gares équipées page 2) un billet (aller simple ou aller-retour pour une origine/destination de votre choix en Haute-Garonne et sur l'ensemble du réseau Métro-Bus de l'agglomération toulousaine.)

### POUR LE RENOUVELLEMENT

Les validations se feront, trois jours au plus tôt, avant la fin de chaque semestre de validité auprès du bureau d'accueil de la gare routière, sous réserve de présenter l'original de l'attestation des paiements de moins de 3 mois adressée à l'allocataire, délivrée par la CAF ou la MSA.

#### En cas de perte ou de vol

(délai d'attente jusqu'à 1 mois, voire suspension en cas de pertes multiples).

Dans tous les cas, vous devez vous présenter au plus tôt au bureau d'accueil de gratuité des transports :

- En cas de vol, muni de l'attestation de vol délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie.
- En cas de perte remplir une attestation sur l'honneur disponible au guichet.



# Carte clé + titre magnétique (en correspondance)

## comment faire la demande ?

**vous résidez en zone B**

Demandeur d'emploi

### POUR LA PREMIERE DEMANDE

Cette demande est complémentaire à celle concernant la gratuité des transports pour les lignes routières interurbaines. On demande les deux simultanément.

**1** Etablissez votre demande de transport, en remplissant un formulaire auprès :

- de la mairie de votre domicile,
- du bureau d'accueil de la gare routière de Toulouse Voyageurs  
68-70 Bd. Pierre Sémard - 31500 Toulouse - Tél. 05.34.25.56.70.

**2** Pièces à joindre au formulaire :

- la photocopie délivrée par l'ASSEDIC de l'avis de situation ou avis de paiement du mois en cours, sur présentation de l'original.
- une photo d'identité récente avec vos noms et prénoms au dos.

**3** Au plus tard 20 jours après, vous recevrez à domicile votre carte-clé (valable 2 ans) et votre titre magnétique (valable 6 mois).

**4** Cette carte et le ticket magnétique vous permettront de voyager gratuitement, en correspondance sur les lignes routières interurbaines ou les lignes SNCF (hors TGV) situées en Haute-Garonne sous réserve de retirer au préalable auprès des vendeurs des gares SNCF (voir liste des gares équipées page 2) un billet (aller simple ou aller-retour pour une origine/destination de votre choix en Haute-Garonne et sur l'ensemble du réseau Métro-Bus de l'agglomération toulousaine.

### POUR LE RENOUVELLEMENT

Les validations se feront trois jours au plus tôt, avant la fin de chaque semestre de validité, auprès du bureau d'accueil de la gare routière, sous réserve de présenter l'original de l'avis de situation ou avis de paiement du mois en cours délivré par l'ASSEDIC.

#### En cas de perte ou de vol

(délai d'attente jusqu'à 1 mois, voire suspension en cas de pertes multiples).

Dans tous les cas, vous devez vous présenter au plus tôt au bureau d'accueil de gratuité des transports :

- En cas de vol, muni de l'attestation de vol délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie.
- En cas de perte remplir une attestation sur l'honneur disponible au guichet.



# Carte Conseil Général

## comment faire la demande ?

### vous résidez en zone A

#### Allocataire du R.M.I

Vous ne pouvez y prétendre ; cette carte est réservée aux résidents en zone B

#### Demandeur d'emploi

Vous ne pouvez y prétendre ; cette carte est réservée aux résidents en zone B.

### vous résidez en zone B

#### Allocataire du R.M.I

#### POUR LA PREMIÈRE DEMANDE

1 Etablissez votre demande de transport, en remplissant un formulaire auprès :

- de votre Centre Médico-Social de rattachement.

ou

- du bureau d'accueil de la gare routière de Toulouse Voyageurs  
68-70 Bd. Pierre Sémard - 31500 Toulouse - Tél. 05.34.25.56.70

2 Pièces à joindre au formulaire :

- la photocopie de l'attestation des paiements délivrée par la Caisse d'Allocation Familiale ou la Mutualité Sociale Agricole de la Haute-Garonne de moins de 3 mois, sur présentation de l'original.
- une photo d'identité récente avec vos noms et prénoms au dos.

3 Au plus tard 20 jours après, vous recevrez à domicile votre carte Conseil Général (carte interurbaine) validée pour une période de 6 mois.

4 Cette carte vous permettra de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau interurbain des lignes régulières routières pour des trajets situés en Haute-Garonne, ainsi que sur l'ensemble du réseau SNCF (hors TGV) situé en Haute-Garonne, sous réserve de retirer au préalable auprès des vendeurs des gares SNCF (voir liste des gares équipées page dans le rabat) un billet SNCF (aller simple ou aller-retour) pour une origine/destination de votre choix en Haute-Garonne (voir les modalités de délivrance des billets SNCF pour des trajets départementaux page 22).

#### POUR LE RENOUVELLEMENT

Les validations se feront, trois jours au plus tôt, avant la fin de chaque période de validité, auprès :

- de votre centre Médico-social de rattachement,
- du bureau d'accueil de la gare routière

sous réserve de présenter l'original de l'attestation des paiements de moins de 3 mois adressée à l'allocataire, délivrée par la CAF ou la MSA. Les cartes seront prolongées par l'application, au verso, d'un tampon dateur indiquant la date de fin de validité.

#### En cas de perte ou de vol

(délai d'attente jusqu'à 1 mois, voire suspension en cas de pertes multiples).

Dans tous les cas, vous devez vous présenter au plus tôt au bureau d'accueil de gratuité des transports :

- En cas de vol, muni de l'attestation de vol délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie.
- En cas de perte remplir une attestation sur l'honneur disponible au guichet.

# Carte Conseil Général

## comment faire la demande ?

### vous résidez en zone B

#### Demandeur d'emploi

#### POUR LA PREMIERE DEMANDE

- 1 Etablissez votre demande de transport, en remplissant un formulaire auprès :
  - de la mairie de votre domicile.
  - du bureau d'accueil de la gare routière de Toulouse Voyageurs  
68-70 Bd. Pierre Sémard - 31500 Toulouse - Tél. 05.34.25.56.70
- 2 Pièces à joindre au formulaire :
  - la photocopie de l'avis de situation ou avis de paiement du mois en cours délivrée par l'ASSEDIC, sur présentation de l'original.
  - une photo d'identité récente avec vos noms et prénoms au dos.
- 3 Au plus tard 20 jours après vous recevrez à domicile votre carte Conseil Général (carte interurbaine) validée pour une période de 6 mois.
- 4 Cette carte vous permettra de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau interurbain des lignes régulières routières pour des trajets situés en Haute-Garonne, ainsi que sur l'ensemble du réseau SNCF (hors TGV) situé en Haute-Garonne, sous réserve de retirer au préalable auprès des vendeurs des gares SNCF (voir liste des gares équipées dans le rabat un billet SNCF (aller simple ou aller-retour) pour une origine/destination de votre choix en Haute-Garonne (voir les modalités de délivrance des billets SNCF pour des trajets départementaux page 22).

#### POUR LE RENOUELEMENT

Les validations se feront trois jours au plus tôt, avant la fin de chaque période de validité, auprès :

- de la Mairie de votre domicile,
- du bureau d'accueil de la gare routière

sous réserve de présenter l'original de l'avis de situation ou avis de paiement du mois en cours délivré par l'ASSEDIC.

Les cartes seront prolongées par l'application, au verso, d'un tampon dateur indiquant la date de fin de validité.

#### En cas de perte ou de vol

(délai d'attente jusqu'à 1 mois, voire suspension en cas de pertes multiples).  
Dans tous les cas, vous devez vous présenter au plus tôt au bureau d'accueil de gratuité des transports :

- En cas de vol, muni de l'attestation de vol, délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie.
- En cas de perte remplir une attestation sur l'honneur disponible au guichet.

# Carte Midi-Pyrénées Emploi

## comment faire la demande ?

**vous résidez en zone A ou B**  
Allocataire du RMI

### POUR LA PREMIERE DEMANDE

- 1 Etablissez votre demande de transport, en remplissant un formulaire auprès du bureau d'accueil de la gare routière de Toulouse Voyageurs 68-70 Bd. Pierre Sénard - 31500 Toulouse - Tél. 05 34 25 56 70
- 2 Pièces à joindre au formulaire :
  - la photocopie de l'attestation de paiement de moins de 3 mois délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole de la haute-Garonne, sur présentation de l'original.
  - une photo d'identité récente avec vos noms et prénoms au dos.
- 3 La carte Midi-Pyrénées Emploi validée pour une période de 6 mois ainsi qu'un carnet de bons de transport (voir page 6) vous seront délivrés.
- 4 Cette carte et le carnet de bons vous permettront de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau ATR, ainsi que sur l'ensemble du réseau SNCF (hors TGV) pour des trajets situés dans la région Midi-Pyrénées, sous réserve de retirer au préalable auprès des vendeurs des gares SNCF un billet SNCF pour une origine/destination (voir modalités de délivrance des billets SNCF page 24).

### POUR LE RENOUELEMENT

#### Renouvellement des carnets de bons

Sous réserve de présenter l'original de l'attestation des paiements de moins de 3 mois adressé à l'allocataire, délivré par la CAF ou la MSA, le deuxième carnet de transport vous sera délivré au bureau d'accueil de la gare routière.

#### Renouvellement des cartes

Les validations se feront trois jours au plus tôt, avant la fin de chaque période de validité, auprès du bureau d'accueil de la gare routière.

Sous réserve de présenter :

- l'original de l'attestation des paiements de moins de 3 mois adressé à l'allocataire, délivré par la CAF ou la MSA;
- Une photo d'identité récente avec vos noms et prénoms au dos.

La carte Midi-Pyrénées Emploi ainsi qu'un carnet de bons de transport vous seront délivrés.

#### En cas de perte ou de vol

(délai d'attente d'un mois ; voire suspension en cas de pertes multiples)

Dans tous les cas, vous devez vous présenter au plus tôt au bureau d'accueil de gratuité des transports :

- En cas de vol, muni de l'attestation de vol délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie
- En cas de perte remplir une attestation sur l'honneur disponible au guichet.

# Carte Midi-Pyrénées Emploi

## comment faire la demande ?

### vous résidez en zone A

#### Demandeur d'emploi

Vous devez vous adresser au bureau « demandeur d'emploi » de  
Tisséo- SMTC - 10 place Occitane - Toulouse - Tél. 05.62.27.59.90

### vous résidez en zone B

#### Demandeur d'emploi

#### POUR LA PREMIERE DEMANDE

- 1 Etablissez votre demande de transport, en remplissant un formulaire auprès du bureau d'accueil de la gare routière de Toulouse Voyageurs 68-70 Bd. Pierre Sémard - 31500 Toulouse - Tél. 05 34 25 56 70
- 2 Pièces à joindre au formulaire :
  - la photocopie de l'attestation de paiement de moins de 3 mois délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole de la haute-Garonne sur présentation de l'original.
  - une photo d'identité récente avec vos noms et prénoms au dos.
- 3 La carte Midi-Pyrénées Emploi validée pour une période de 6 mois ainsi qu'un carnet de bons de transport (voir page 6) vous seront délivrés.
- 4 Cette carte et le carnet de bons vous permettront de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau ATR, ainsi que sur l'ensemble du réseau SNCF (hors TGV) pour des trajets situés dans la région Midi-Pyrénées, sous réserve de retirer au préalable auprès des vendeurs des gares SNCF un billet SNCF pour une origine/destination (voir modalités de délivrance des billets SNCF page 24).

#### POUR LE RENOUELEMENT

##### Renouvellement des carnets de bons

Sous réserve de présenter l'original de l'attestation des paiements de moins de 3 mois adressé à l'allocataire, délivré par la CAF ou la MSA, le deuxième carnet de transport vous sera délivré au bureau d'accueil de la gare routière.

##### Renouvellement des cartes

Les validations se feront trois jours au plus tôt, avant la fin de chaque période de validité, auprès du bureau d'accueil de la gare routière.

Sous réserve de présenter :

- Photocopie de l'avis de situation si non indemnisé par l'ASSEDIC
- Photocopie de l'avis de paiement du mois en cours délivré par l'ASSEDIC si indemnisation (montant net inférieur au smic)

La carte Midi-Pyrénées Emploi ainsi qu'un carnet de bons de transport vous seront délivrés.

##### En cas de perte ou de vol

(délai d'attente d'un mois ; voire suspension en cas de pertes multiples)

Dans tous les cas, vous devez vous présenter au plus tôt au bureau d'accueil de gratuité des transports :

- En cas de vol muni de l'attestation de vol délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie
- En cas de perte remplir une attestation sur l'honneur disponible au guichet

# Billet de train SNCF : Trajets départementaux

## comment faire la demande ?

### Vous résidez en zone A

#### Vous êtes allocataire du R.M.I.

1 Faites la demande de carte-clé Conseil Général + ticket magnétique auprès de :

- votre centre Médico-social
- bureau d'accueil de la gare routière, selon les modalités définies page 8.

2 Rendez-vous au guichet d'une gare SNCF du département équipée d'un terminal point de vente (voir listes des gares équipées p 2) muni de votre carte-clé et de votre ticket magnétique pour vous faire délivrer un billet SNCF valable 2 jours pour une origine/destination située dans le département de la Haute-Garonne en aller simple ou aller retour. Il vous sera nécessaire à cet effet de renseigner un formulaire fourni au guichet.

#### Vous êtes demandeurs d'emploi

1 -Faites la demande de carte-clé Tisséo-SMTC + ticket magnétique au-près de :

- bureau d'accueil de Tisséo - SMTC - 10 place Occitane - Toulouse Tél. 05.62.27.59.90

2 Rendez vous au guichet d'une gare SNCF du département équipée d'un terminal point de vente (voir liste des gares équipées p 2) muni de votre carte-clé et de votre ticket magnétique pour vous faire délivrer un billet SNCF valable 2 jours pour une origine/destination située dans le département de la Haute-Garonne en aller simple ou aller retour. Il vous sera nécessaire à cet effet de renseigner un formulaire fourni au guichet.

### Vous résidez en zone B

#### Vous êtes allocataire du R.M.I.

1 Etablissez votre demande de carte Conseil Général selon les modalités définies page 14, auprès de :

- votre Centre Médico-social
- bureau d'accueil de la gare routière, selon les modalités définies page 14.

2 Rendez-vous au guichet d'une gare SNCF du département équipée d'un terminal point de vente (voir liste des gares équipées page 2), muni de votre carte de transport validée pour vous faire délivrer un billet SNCF valable 2 jours, pour une origine/destination située dans le département de la Haute-Garonne en aller simple ou aller-retour. Il vous sera nécessaire à cet effet de renseigner un formulaire fourni au guichet.

#### Vous êtes demandeur d'emploi.

1 Etablissez votre demande de carte Conseil Général selon les modalités définies page 16, auprès de :

- votre Mairie
- bureau d'accueil de la gare routière, selon les modalités définies page 16.

2 Rendez-vous au guichet d'une gare SNCF du département équipée d'un terminal point de vente (voir liste des gares équipées page 2), muni de votre carte de transport validée pour vous faire délivrer un billet SNCF valable 2 jours, pour une origine/destination située dans le département de la Haute-Garonne en aller simple ou aller-retour. Il vous sera nécessaire à cet effet de renseigner un formulaire fourni au guichet.

# Billet de train SNCF : Trajets régionaux

## comment faire la demande ?

### Vous résidez en zone A

#### Vous êtes allocataire du R.M.I.

1 Faites la demande de carte Midi-Pyrénées Emploi + le carnet de bons auprès du bureau d'accueil de la gare routière, selon les modalités définies page 18.

2 Rendez vous au guichet d'une gare SNCF de la Région Midi-Pyrénées équipée d'un terminal point de vente muni de votre carte Midi-Pyrénées Emploi ainsi que d'un bon préalablement rempli. Un billet vous sera remis en échange du bon.

#### Vous êtes demandeur d'emploi

1 Faites la demande de carte Midi-Pyrénées Emploi + le carnet de bons auprès du :  
- bureau d'accueil de Tisséo - SMTC - 10 place Occitane - Toulouse Tél. 05.62.27.59.90

2 Rendez vous au guichet d'une gare SNCF de la région Midi-Pyrénées équipée d'un terminal point de vente muni de votre carte Midi-Pyrénées Emploi ainsi qu'un bon préalablement rempli. un billet vous sera remis en échange du bon.

### Vous résidez en zone B

#### Vous êtes allocataire du R.M.I. ou demandeur d'emploi

1 Faites la demande de la carte Midi-Pyrénées Emploi + le carnet de bons auprès du :  
- bureau d'accueil de la gare routière, selon les modalités définies page 18.

2 Rendez-vous au guichet d'une gare SNCF de la région Midi-Pyrénées Emploi ainsi qu'un bon préalablement rempli. un billet vous sera remis en échange du bon.



L'utilisation des cartes de transport gratuit départemental et régional entraîne de la part du bénéficiaire, des droits et obligations.


sidez en € B	PIÈCES NÉCESSAIRES
Allocataire du RMI	▼
OUI Voir page 10	Carte-clé Personnelle + Ticket magnétique
OUI Voir page 14	Carte Conseil Général
OUI Voir page 23	Carte-clé Personnelle + Ticket magnétique ou carte Conseil Général = Billet SNCF
OUI Voir page 25	Carte Midi-Pyrénées + bon à échanger = Billet SNCF
OUI Voir page 18	Carte Midi-Pyrénées + bon à échanger = titre de transport

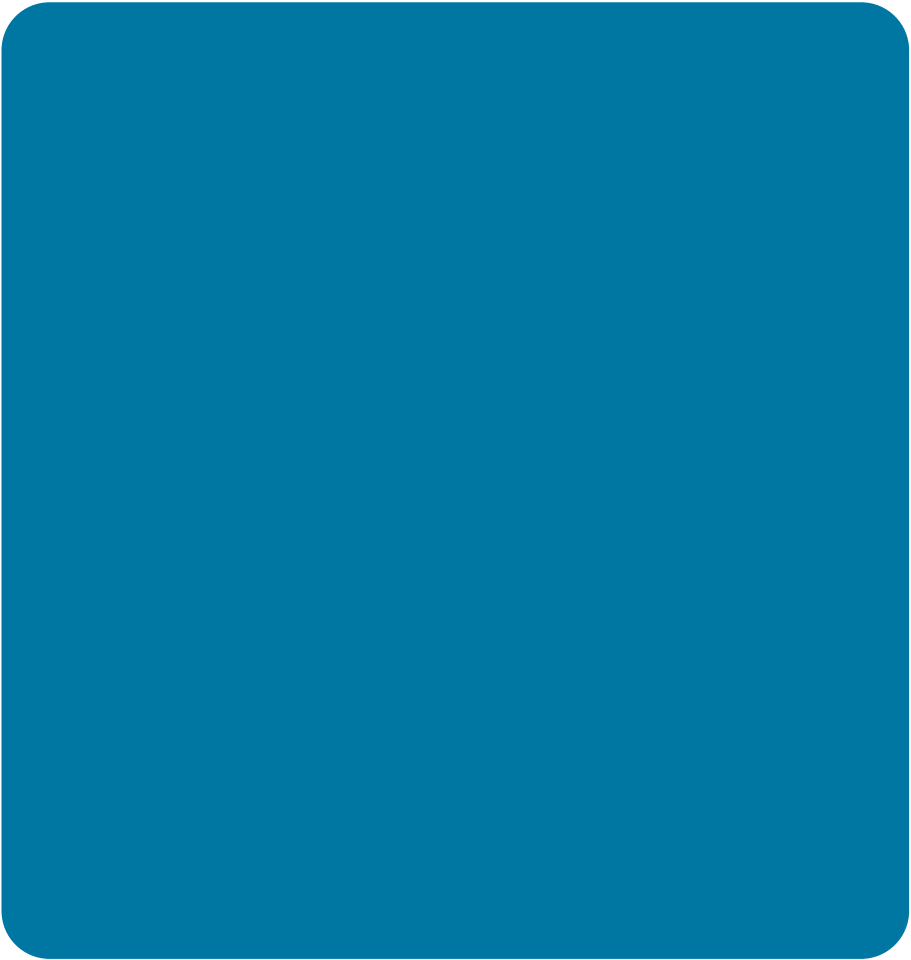
## Vos obligations

Les demandeurs doivent présenter les pièces justificatives décrites pour chaque situation auprès des agents du bureau d'accueil, ainsi qu'auprès des conducteurs, agents de ventes des gares SNCF et des contrôleurs.

Des sanctions sont applicables (amende, retrait de la carte) en cas de fraude, incivilité, comportement agressif.

# Vos droits

<b>VOS DEPLACEMENTS GRATUITS AUTORISÉS</b> 	Vous résidez en <b>ZONE A</b>		Vous résidez en <b>ZONE B</b>
	demandeur d'emploi	Allocataire du RMI	demandeur d'emploi
Déplacement metro-bus ZONE A	OUI Voir page 9	OUI Voir page 8	OUI Voir page 12
Déplacement Bus Arc-en-ciel ZONE A + B	NON	NON	OUI Voir page 16
Déplacement SNCF Départemental	OUI Voir page 22	OUI Voir page 22	OUI Voir page 23
Déplacement SNCF Régional	OUI Voir page 24	OUI Voir page 24	OUI Voir page 25
Déplacement réseau routier régional (ATR)	OUI Voir page 20	OUI Voir page 18	OUI Voir page 20



---